



Communiqué de presse - Conseil provincial du 18 février 2025

Déclaration de politique provinciale : Un appel au dialogue pour garantir l'avenir

Véritable feuille de route de l'Institution pour les six prochaines années, la Déclaration de politique provinciale (DPP) du Hainaut a été votée ce 18 février 2025. Proposée par le Collège provincial, elle fixe les axes majeurs sur lesquels la Province veut concentrer son action. Volontariste mais prudente, elle réaffirme un projet dans lequel le service au citoyen prime malgré un contexte difficile.

Chacun mesure les incertitudes du moment : dans sa déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon envisage la suppression des instances politiques provinciales en 2030 et invite les Provinces à une large réflexion sur leurs compétences ; celles devant être conservées ou transférées.

Une évolution sans réelle surprise. « Depuis de nombreuses années, notre Province se transforme, s'adapte et anticipe différentes évolutions sociétales mais aussi légales, voire décrétales », constate le Collège provincial hainuyer. La moindre n'est pas l'invitation faite aux Provinces de co-financer les zones de secours pour soulager les communes. Un poids croissant qui a non seulement « consommé les provisions et les réserves constituées mais amène l'Institution à envisager l'avenir moins sereinement ».

« Le Collège provincial va devoir adopter des mesures strictes, annonce le Président, Eric Massin. Il endossera ce rôle en bon gestionnaire et en acteur politique responsable, tout en veillant à préserver les missions essentielles de la Province de Hainaut ainsi que les personnes qui oeuvrent au quotidien au bénéfice des citoyens ».

Gestion transparente, préservation de l'emploi, du statut et de la qualité de vie du personnel, optimisation des structures provinciales et rationalisation du patrimoine : autant d'orientations qui seront prochainement traduites en actes concrets au travers du plan stratégique et opérationnel, ADhésioN 4.0.

Des assises de la territorialité

Revoir l'organisation des compétences ? Pareil chantier ne peut s'aborder seul : « C'est consciente de l'importance du travail à réaliser et de la pertinence des choix à poser que la majorité provinciale appelle à un dialogue constructif avec les autres niveaux de pouvoir », lit-on dans la DPP.

La Province de Hainaut entend mettre l'accent sur un élargissement de la supracommunalité mais cela implique la tenue d'assises de la territorialité. Comment mieux répondre aux besoins locaux qu'au travers de rencontres entre la Province, les villes et communes, les organes supracommunaux, la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Un large dialogue pour mieux définir le « qui fait quoi » en application du principe de subsidiarité.

Dans l'attente, la Déclaration de politique provinciale réaffirme les priorités du Hainaut.

- Le co-financement des zones de secours : la Province de Hainaut assumera ses responsabilités dans le financement des zones de secours mais appelle avec insistance le gouvernement fédéral à en faire autant. Elle entend négocier avec les trois zones de secours « *les conditions les plus appropriées pour contenir la croissance de leurs budgets* ».
- L'enseignement : la Province de Hainaut s'inscrira dans les réformes en cours et participera aux synergies entre les réseaux. Elle continuera à miser sur le qualifiant et poursuivra l'implémentation des nouveaux outils numériques tels que l'IA. Elle positionnera son enseignement pour adultes comme « *une alternative efficace en cas de suppression de filières qualifiantes* » et contribuera à la rationalisation de l'offre de formations dans le supérieur. Avec un fil rouge : une réponse adéquate aux spécificités des territoires.
- La formation : en tant qu'actrice de référence dans la formation aux métiers de la sécurité et de la fonction publique locale, la Province de Hainaut veillera à mutualiser les ressources et les compétences. Elle renforcera les outils formation pratiques déployés par Hainaut Sécurité sur les sites de Bauffe et de Ghlin.
- L'action sociale : la Province de Hainaut est celle qui consacre le plus de moyens à l'amélioration de la condition sociale des citoyens porteur d'un handicap. Elle poursuivra en ce sens et veillera à soutenir le travail mené au sein des écoles d'enseignement spécialisé et des pôles territoriaux. Le regroupement de différentes structures de la Direction générale de l'Action sociale au sein du site de Parentville et le renforcement des synergies avec les autres opérateurs publics doivent améliorer l'efficacité des services.
- La culture : l'éducation permanente est au cœur du projet culturel provincial. L'enjeu de cette mandature sera de renforcer les complémentarités avec les opérateurs de terrain et d'affirmer la Province comme actrice-clé dans la mise en œuvre d'un parcours d'éducation culturelle et artistique dans les écoles du territoire.
- L'éco-développement territorial : attentive à une gestion durable du territoire, la Province s'engage à soutenir les producteurs locaux. Elle poursuivra son importante politique de lutte contre les inondations en se concentrant particulièrement sur les zones les plus à risque. L'un des principaux objectifs de la mandature est par ailleurs le rapprochement de ses laboratoires et services agricoles en un espace unique, « le pôle sucrerie ». La Province poursuivra également ses politiques de prévention en matière de santé et de soutien aux opérateurs touristiques locaux.

S'appuyant sur des services d'appui de qualité, la Province de Hainaut entend mener ces politiques publiques dans le respect d'une stricte neutralité budgétaire.

Elle poursuivra ses mesures d'économies caractérisées par une maîtrise de la masse salariale et la mise en œuvre d'une stratégie immobilière globale de rationalisation du bâti. Mais le Collège provincial réaffirme qu'il est « *inacceptable d'imposer à la Province de nouvelles charges non compensées financièrement* ».

La Déclaration de politique générale est téléchargeable sur www.hainaut.be

Financement des zones de secours : poids croissant, responsabilités nouvelles

Répondant à une question du Conseiller André-Paul Coppens, la majorité provinciale a fait le point sur les conséquences de la récente circulaire ministérielle sur la réforme des zones de secours. Cette circulaire confirme que 100% du fonds des Provinces doit être consacré, dès 2025, au financement des zones de secours. Un total de plus de 71 millions pour le Hainaut qui sera tempéré, comme l'a précisé la Députée Aurore Goossens, par la valorisation du coût de la formation des hommes du feu par la Province et divers budgets complémentaires wallons.

« *Ce sont 61 millions que notre Institution injectera donc dans le financement des zones en 2025* », a annoncé la Députée. En charge des relations avec les trois zones, celle-ci sera à la manœuvre pour conclure des conventions avec elles en vue notamment de « *contenir la croissance des budgets* » dans un esprit de gouvernance partagée

Comme indiqué dans la Déclaration de politique provinciale, le Collège provincial en appelle par ailleurs instamment le Gouvernement fédéral à prendre sa part dans le financement des zones comme le prévoit la Loi.

Des secrétariats politiques revus à la baisse

Comme annoncé dans le pacte de majorité, le nouveau Collège provincial a revu la composition des secrétariats attachés à chaque Député. Ces équipes chargées d'assister les membres de l'exécutif provincial dans l'exercice de leurs missions quotidiennes sont revues à la baisse. Par rapport à la mandature 2018-2024, le total des membres du personnel des secrétariats passe de 45 à 32 collaborateurs. Une économie non négligeable mais aussi, et surtout, un acte symbolique fort au moment où l'Institution provinciale doit poursuivre un plan de rigueur notamment basé sur un moratoire sur le personnel.

On sait que le Collège provincial est passé de 5 à 4 membres mais chaque Député compte en outre un collaborateur en moins.